

État du chantier

Conditions à satisfaire pour les locaux

Le séchage du gros œuvre, des enduits et raccords doit être suffisant (taux d'humidité des maçonneries et enduits $\leq 5\%$). Les travaux de mise en œuvre des carrelages, des revêtements durs scellés ou collés et des cloisons de distributions doivent être terminés. Les pièces doivent être hors d'eau (à l'abri des intempéries) et hors d'air (vitrages posés).

Vérifiez l'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage. La température ambiante est supérieure à $15\text{ }^{\circ}\text{C}$ pour les stratifiés, $18\text{ }^{\circ}\text{C}$ pour les parquets.

Il faudra s'assurer de l'impossibilité de réhumidification importante ultérieure des locaux. L'air ambiant doit être à un taux hygrométrique compris entre 40% et 65% avec maintien de la ventilation.

L'exécution des travaux n'est envisageable que lorsque les conditions requises sont remplies.

Ces conditions doivent être maintenues pendant la pose et jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

Exigences relatives aux supports

Le support ne doit pas être susceptible d'exposer le revêtement à des remontées ou infiltrations d'humidité. Il doit être plan, sec, solide, stable et propre.

L'exigence de planéité est de 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm . Prévoir un ouvrage d'interposition si nécessaire (chape rapportée ou enduit de sol par exemple, pour les supports en béton du type dallage et plancher notamment).

Au moment de la pose, le taux d'humidité des supports à base de liant ciment doit être inférieur à $4,5\%$ (contrôlé à la bombe au carbure à partir de 4 cm de profondeur). Il doit être inférieur à $0,5\%$ pour les chapes fluides à base de sulfate de calcium (contrôle sur toute l'épaisseur).

Pour les délais de séchage des supports du type chape rapportée, on se base (dans les conditions habituelles de ventilation) sur une semaine et demie par centimètre d'épaisseur en période sèche, en majorant ce temps de 50% en période humide. Pour les planchers béton, les délais sont sensiblement plus longs.

Les opérations de contrôle et de réception des supports sont essentielles car elles conditionnent la qualité et le comportement de l'ouvrage. Un non-respect des exigences peut entraîner des désordres importants (l'humidité notamment).

Stockage préalable à la pose

Le revêtement de sol doit être stocké :

- en position horizontale et empilé de façon à ne subir aucune déformation,
- dans son emballage d'origine (les paquets ne doivent en aucun cas être ouverts avant le début de la pose),
- dans des locaux propres et secs, non sujets aux condensations de vapeur d'eau,
- dans les conditions ambiantes indiquées ci-dessus (locaux chauffés si nécessaire) et à l'abri des intempéries,
- isolé du sol, à l'abri des remontées d'humidité.

Livraison de l'ouvrage

L'aspect final du revêtement stratifié posé est évalué selon le schéma de principe ci-dessous, à une hauteur de $1,65\text{ m}$ et une distance de $2,00\text{ m}$ avec un éclairage non rasant (angle entre le revêtement et la lumière supérieure à 45°) :



